

LA

# Petite Tunisie

SUPPLÉMENT

## Élections au 3<sup>e</sup> Collège Électoral

### Élections au 3<sup>e</sup> collège.

10 MAI 1896

#### CANDIDATS DE PROTESTATION

CONTRE

l'administration néfaste et inqualifiable  
de M. René Millet

Emile LACROIX, rédacteur en  
chef de la « Petite Tunisie » :

Ulysse CROUZET (G. VÉRAX), ré-  
dacteur à la « Petite Tunisie ».

## Français !

En avant ! L'heure a sonné, les  
clairons sonnent la charge, le combat  
est engagé. En avant !

Électeurs ! Le drapeau en main, vous  
êtes les maîtres et vous devez être  
obéis.

De vous, dépend la fin de toutes les  
vexations, de toutes les injustices dont  
vous avez été, jusqu'ici, l'objet de la  
part de l'administration dérégulée d'un  
résident inconscient.

A vous il appartient de venger la  
Colonie de tous les outrages dont  
n'ont cessé de l'abreuver les soudoyés  
de M. Millet.

Vous ne vous laisserez pas circon-  
venir par les promesses trompeuses  
d'un programme qu'on est parfaite-  
ment décidé à ne pas tenir.

Vous ne vous laisserez pas égarer  
non plus par les phrases aussi creuses  
que sonores de quelques ambitieux, qui  
ne sollicitent vos suffrages que pour  
s'approcher du pouvoir, et obtenir ses  
faveurs.

L'exemple est trop récent pour que  
vous ne vous souveniez pas des pali-  
nodies de la plupart.

Vous montrerez pas votre vote que  
vous ne voulez plus être le jouet de  
quelques politiciens louches, qui, le len-  
demain de l'élection, font tout le con-  
traire de ce qu'ils ont promis la veille :

Que vous ne voulez plus de ce gas-  
pillage éhonté des fonds publics en  
subventions inamovibles.

Vous voterez donc pour les candi-  
dats qui n'acceptent aucune compro-  
mission, qui vont à la lutte en dé-  
ployant franchement et loyalement  
leur drapeau, sans aucune arrière-pen-  
sée.

Électeurs.

Encore une fois :

Si vous êtes satisfaits du présent et  
rassurés sur l'avenir, ne votez pas  
pour nous.

Mais, si vous redoutez, comme  
nous, les excès d'une administration  
incapable, d'un résident complètement  
inconscient qui, jusqu'ici, n'a fait qu'hu-  
milier la Colonie.

Si, comme nous, vous répudiez et  
vous réprouvez les compromissions  
louches, les situations et les attitudes  
équivoques, les déclarations menson-  
gères et intéressées de gens qui n'as-  
pirent qu'à accaparer le pouvoir à leur  
profit personnel.

Si, comme nous, enfin, vous croyez  
qu'il est temps de nous défendre et de  
nous débarrasser de toute cette horde  
d'opresseurs et d'exploiteurs.

Vous voterez tous au cri de :

Vive la France !

Vive la République !

pour :

Emile LACROIX  
Ulysse CROUZET

### Aux Fonctionnaires

Les résidentiels vous demandent de  
voter pour les candidats agréables à M.  
Millet.

Souvenez-vous de quelle façon il vous  
reçut le 1<sup>er</sup> janvier dernier :

Souvenez-vous de l'incident Balossy, à  
la gare italienne, où ce commissaire esti-  
mé, fut traité, en présence de plus de  
deux cents personnes, comme le dernier  
des goujats, par le sieur Millet en proie  
à un accès de folie furieuse.

— Qu'est-ce que vous foutez ici, disait  
ce représentant de la France à M. Ba-  
lossy. Je vous ferai foutre le camp., et au-  
tes aménités du même genre.

En manifestant contre un pareil éner-  
gisme, vous précipiterez son départ.

Et ce sera certainement une joie pour  
vous tous, lorsque vous le verrez prendre  
le bateau qui l'emportera à jamais d'ici.

### Mes Chers Compatriotes,

Ce n'est pas pour une vaine satisfaction  
ni pour me faire acheter, croyez-le bien,  
si vous me faites l'honneur de voter en  
rangs serrés pour moi, que je brigue au-  
jourd'hui vos suffrages.

Si j'avais été un homme à vendre, il y a  
longtemps, sachez-le, que je ne serais plus  
en Tunisie et que j'aurais été pourvu d'une  
grasse et importante sinécure où je gri-  
gnoterais tranquillement mon fromage de  
Hollande.

Mais je ne suis pas à vendre, on l'a bien  
vu dans les hautes sphères.

Et ce qui fait doublement ma force c'est  
que je n'ai ni concession, ni faveur, ni of-  
fice, ni charge, ni place, ni rien à deman-  
der pas même de spolier quatre mille indi-  
gènes.

Comme Diogène je sais me contenter de  
ce que j'ai et cela suffit à mon bonheur.

Beaucoup de candidats des autres listes  
n'en pourraient dire autant.

En levant l'étendard de l'opposition contre  
le résident Millet, presque à son arri-  
vée, je n'ai fait qu'obéir à mon sentiment

personnel, qui a été ensuite celui de tout le  
monde, même de la franc-maçonnerie, par  
la suite.

Le résident, s'il avait été réellement in-  
telligent, comme on ose le prétendre, en  
présence du mécontentement général, au-  
rait dû, comme les Kairouanais, s'assagir.  
Il est impossible à quiconque de lutter contre  
le courant populaire ; un Millet seul  
pouvait avoir cette folie.

Parfois il a bien fait semblant de reve-  
nir à de meilleurs sentiments à l'égard de  
la Colonie, mais ces moments-là n'ont duré  
que le temps d'une absence de mémoire...

Chassez le naturel, il revient au galop.

Qui pourrait nier les actes répréhensibles  
commis par M. Millet depuis son arrivée  
à Tunis ?

Aujourd'hui encore, la Colonie n'est-elle  
pas en conflit avec l'homme qui veut nous  
grever d'impôts de toutes sortes à com-  
mencer par ceux du timbre et de l'enregis-  
trement ?

Non seulement M. Millet n'est pas un ad-  
ministrateur, mais de plus c'est un piètre  
diplomate et un homme mal embouché,  
hautain et orgueilleux...

Nous en savons tous quelque chose, col-  
lons, fonctionnaires, employés et ouvriers.

La Petite Tunisie, il faut bien lui recon-  
naître ce mérite, l'a passablement changé,  
d'ailleurs, de manières et de ton, mais ce-  
la ne nous suffit pas et ne doit pas suffire  
à nos compatriotes.

Nous sommes tous fixés, maintenant, sur  
ce que M. Millet a dans le ventre, aussi de-  
vons-nous nous serrer les coudes pour ar-  
river à le déloger de la forteresse où il se  
croit inexpugnable grâce à des procédés  
que Machiavel ne désavouerait pas.

La chose est à peu près faite, malgré la  
présence de son ami Hanoteaux dans le  
Ministère Méline.

Mes chers compatriotes,

Arrivé en 1887, il y a donc aujourd'hui  
bien près de dix ans que je suis en Tun-  
isie.

Depuis cette époque vous m'avez tou-  
jours vu au premier rang, lorsqu'il a fallu  
combattre pour vos intérêts.

Ceux qui sont ici depuis la même année,  
doivent se souvenir de la campagne que  
j'ai faite contre M. Massicault qui, lui aus-  
si, voulait braver la colonie française com-  
me quantité négligeable, mais cependant  
je reconnais que, comme valeur adminis-  
trative, tact, convenances, et même diplo-  
matie, aucun parallèle n'est possible à éta-  
blir avec M. Millet.

Jamais M. Massicault n'aurait commis  
les énormes folies et sottises qui ont éton-  
né tout le monde depuis dix-huit mois.

Les folies et sottises dont vous avez été  
les témoins, je les ai combattues sans me  
préoccuper du danger à courir, de nom-  
breux procès — une trentaine — que cela  
m'a valu, et des frais occasionnés.

Aujourd'hui que l'heure de la délivrance  
est proche, je me réjouis.

Et c'est avec une sereine confiance que  
j'attends le verdict que vous allez pronon-  
cer.

EM. L.

D'après certain journaliste, il fau-  
drait avoir tressé comme lui des chaus-  
sons de lisière au moins pendant qua-  
tre ans pour appartenir à la presse  
tunisienne.

C'est sans doute à la presse offi-  
cieuse qu'il voulait dire, où on de-  
mande pour certificat le billet d'écreru.

### DANS LA FOSSE AUX LOUPS

Vendredi soir, deux réunions publi-  
ques devaient avoir lieu, l'une provoquée  
par le Comité des Intérêts, l'autre par le  
sempiternel Comité résidentiel des Ac-  
tions.

Au dernier moment, la manœuvre des  
résidentiels a été déjouée par l'autre co-  
mité et tout le monde s'est transporté au  
Théâtre français où avait lieu la réunion  
des Actions.

La formation du bureau a été assez  
pénible, et qu'on nous permette ici de  
trouver un peu extraordinaire la façon  
de constituer un bureau de réunion élec-  
torale, avec des candidats qui doivent ex-  
poser leur programme.

Le bureau composé de MM. Lefèvre,  
candidat, Goin, candidat, Communaux,  
candidat, Didier, candidat, a donné la  
parole à M<sup>e</sup> Mossé, candidat, qui démon-  
tre que la différence, entre les deux pro-  
grammes, n'est pas bien grande, pour ne  
pas dire qu'elle est nulle :

« Les candidats du Comité d'action ré-  
publicaine sont indépendants », dit-il,  
« au point de marcher contre le gouver-  
nement, si le gouvernement ne marche  
« pas avec la Colonie ».

Nous sommes fixés là-dessus et nous  
avons vu depuis le 5 janvier l'indépendance  
de ces individus.

Un ouvrier menuisier, M. Raymond,  
remplace M<sup>e</sup> Mossé à la tribune et pose  
carrément sa candidature, socialiste, com-  
munarde.

Vient M<sup>e</sup> Goin, candidat qui, dans des  
discussions de grammaire, essaie un peu  
d'égarer la vraie discussion; il entre, cepen-  
dant, dans le débat, en montrant la diffé-  
rence des deux programmes, par l'article 2  
de celui du Comité des Intérêts : « Con-  
seil colonial élu au suffrage universel di-  
rect » qui ne se trouve pas dans l'autre.  
Mais M. Goin se garde bien de parler de  
l'article 11 de son programme. Cet ar-  
ticle 11 dit : « que les candidats s'engagent  
« sur l'honneur pendant toute la durée du  
« mandat à ne solliciter et recevoir du gou-  
« vernement ni place, ni office, ni charge,  
« ni concession. »

Ça ne le gêne pas, mais il préfère ne  
pas en parler.

M. Boisson, candidat ouvrier, parle,  
ma foi, fort bien et expose ses théories  
d'économie sociale avec érudition.

M. Crouzet, candidat anti-résidentiel,  
répond d'abord à M. Mossé et lui conteste  
le droit de s'intituler indépendant lors-  
qu'on est patronné par le comité dirigé  
et commandité par M. Millet, résident.

« Nous avons vu le comité susdit mar-  
« cher contre la Colonie avec le résident,  
« dit-il, vous ne marcherez donc jamais  
« avec la Colonie et votre criterium d'in-  
« dépendance n'existe pas ».

Il demande ensuite à M. Goin des ex-  
plications sur les bruits qui courent dans  
le public, au sujet de son refus d'accep-  
ter l'article 11 du programme du Comité

des Intérêts. M. Goin, avec un sifflement de serpent en colère, essaie de donner des explications qui ne constituent pas une réponse.

M. Crouzet constate que M. Goin n'a pas répondu à la question posée, que M. Goin se déclare résidentiel et qu'il n'a pas le droit de s'abriter sous le drapeau du Comité des Intérêts, dont il n'accepte pas complètement le programme.

C'est alors que les loups faméliques de la résidence et les pseudo-indépendants marchant à la remorque d'un Groin quelconque hurlent à qui mieux mieux contre M. Crouzet qui dit carrément et loyalement que le programme des candidats de protestation contient tout entier dans la lutte contre M. Millet, résident général actuel, que, dans un jour de malheur, un ministre opportuniste a envoyé en Tunisie.

Et on a vu cette confraternité étrange d'un Lecore et d'un Va-T-Apié hurlant, gueulant contre celui qui avait le courage d'arborer le drapeau anti-résidentiel.

Après quelques paroles de M. Communaux qui, dans sa modestie, s'attribue simplement la création du 3<sup>e</sup> collège, alors c'est pas Millet — M. Sebaut, candidat solitaire, expose son programme qu'il n'a pas, n'en ayant nul besoin, il y en a tant d'autres qu'on ne tient pas qu'il ne croit pas avoir besoin d'en faire un.

La séance est levée.

## M. Goin

Dans la réunion de vendredi soir, M. Goin, sur la demande de notre rédacteur, le citoyen Crouzet, a avoué être résidentiel.

Il ne nous a appris rien de nouveau;

nous étions déjà fixés sur son indépendance.

Nous savons que si son *alter ego*, M. de Carnières, a insisté pour le faire inscrire comme candidat sur la liste du Comité des Intérêts, c'est que, malgré ses platitudes devant le résident à l'ouverture du Salon tunisien, le Comité résidentiel n'avait pas voulu de lui.

Nous savons aussi pourquoi il ne peut accepter l'article II du programme, étant déjà en instances pour obtenir un office d'avocat-défenseur, ou même une simple place de contrôleur civil.

C'est pour arriver à ses fins qu'il pose sa candidature, tout disposé, s'il est élu demain, à se targuer de son titre pour forcer la main au résident.

Voilà un indépendant, ou nous ne nous y connaissons pas.

## Paria!

ÉLECTEURS,

Une commission composée de trois fonctionnaires, d'un demi-fonctionnaire et d'un indépendant, a cru devoir rayer des listes électorales, d'en faire un paria, l'homme qui, depuis dix-huit mois, sans jamais une défaillance, a pris résolument en main la défense de nos intérêts, s'est jeté, tête baissée, dans la lutte et est arrivé à rendre le colosse aux pieds d'argile qui trône à la résidence, plus doux qu'un caniche.

ÉLECTEURS,

Vous ne permettrez pas que cette infâmie s'accomplisse.

Vous protesterez, le bulletin de vote

en main, contre une canaillerie pareille, en votant tous, dimanche, pour :

**Em. LACROIX**

le vaillant défenseur de la colonie française.

Vive la France!

Vive la République démocratique et sociale!

*Un groupe d'ouvrières.*

## LES STIPENDIÉS

Le T. P. qui dirige, paraît-il, la feuille à gages... ose nous traiter de stipendiés!

Il a cru, en écrivant cela, que nous étions comme lui et ses amis, à vendre comme des poureaux en force.

Nous laissons cela aux T. P. des Oulels Benour.

Nous recevons la juste réclamation suivante qui sera entendue, nous l'espérons, des intéressés :

Tunis, le 25 avril 1896.

A Monsieur le Directeur  
de la Petite Tunisie.

MONSIEUR,

Connaissant votre dévouement à la cause ouvrière, nous venons, modestes garçons Bimonadiers, vous prier d'ouvrir vos colonnes à la juste réclamation suivante :

Beaucoup de chefs d'établissements Français emploient de préférence des garçons de nationalité étrangère probablement parce qu'ils les paient moins cher, mais cela ne fait pas notre affaire, à nous, garçons Français; car il est bien évident que les chefs d'établissements étrangers n'emploieront jamais nos services.

Il sera suffisant, nous l'espérons, de faire remarquer à ces messieurs ce qu'a de peu patriote cette façon d'agir pour qu'ils s'empressent d'y mettre un terme.

Nous ne valons cependant pas moins que les autres à la besogne.

Vous remerciant d'avance de votre appui, nous vous prions d'agréer, etc., etc.

*Les garçons Bimonadiers Français  
de Tunis*

Il y a des choses qui nous dépassent dit la *Tunisie Française*.

On a, après les délais expirés, convoqué les commissions électorales pour prononcer quelques variations — tout celle de M. Lacroix, directeur de la *Petite Tunisie*.

Si M. Lacroix a perdu ses droits électoraux, il fallait le rayer dans les délais voulus; du moment où la commission l'avait maintenu et où les délais étaient expirés, la Résidence n'avait pas à intervenir.

C'est étrange! Si M. Lacroix n'est pas électeur, il ne pouvait pas être gérant de son journal; or, il l'était encore le mois dernier; qu'en conclure? De deux choses l'une: ou le Parquet s'inquiète peu de faire observer la loi? ou il estimait — il n'y a pas encore un mois — que M. Lacroix avait la jouissance de ses droits politiques?

En vérité, on sent dans cette affaire, un acharnement regrettable.

Le Résident devrait avoir l'esprit assez large pour rester en apparence du moins, indifférent à des attaques qui, lorsqu'elles ne sont pas justifiées, lui attirent plutôt la sympathie publique; enfil les caniches, il ne devrait pas et ne comprendra jamais qu'il s'engage une lutte personnelle contre M. Millet et M. Lacroix!

Le Français est généreux, et à ses yeux, eussent-ils les meilleures excuses, les persécuteurs ont toujours tort!

À ces quelques réflexions nous répétons M. le Procureur de la République et après M. le juge Peau-lacéif qui l'a déclaré devant la commission que M. Lacroix jouit de ses droits civils et politiques en France mais... pas en Tunisie.

Ainsi l'a ordonné Millet de par la volonté d'Hanotaux, résident général en Tunisie.

Le gérant : U. CROUZET.  
Tunis. — Imp. BRIGOL, rue Sadikia, 14.

# ÉLECTIONS

## au 3<sup>e</sup> Collège Électoral

### du 10 Mai 1896

## CANDIDATS DE PROTESTATION

# Emile LACROIX

# Ulysse CROUZET